

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 562

AMENDEMENT

présenté par

Mme Corneloup, M. Duparay, M. Tryzna, Mme Louwagie, M. Jean-Pierre Vigier et Mme Fruchon

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	16 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	16 000 000
TOTAUX	16 000 000	16 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à maintenir le niveau de financement du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) à 35 millions d'euros, comme en 2025, alors que le projet

de loi de finances pour 2026 prévoit de ramener cette dotation à 19 millions d'euros, soit une baisse drastique de 44%.

Le FSER constitue la principale ressource des 770 radios associatives locales, actives dans les territoires ruraux, périurbains et ultramarins. Ces médias de proximité remplissent une véritable mission d'intérêt général, en contribuant notamment :

- à l'information locale et au pluralisme médiatique ;
- à la cohésion territoriale et à la participation citoyenne ;
- à l'éducation aux médias et à la lutte contre la désinformation ;
- à la formation des jeunes et à leur insertion professionnelle dans les métiers de la radio.

Ces radios associatives représentent près de 3 000 emplois, mobilisent des milliers de bénévoles, et constituent souvent le seul média local indépendant dans certains territoires. Leur modèle économique repose largement sur le FSER, alors même qu'elles subissent une forte hausse de leurs charges (énergie, loyers, diffusion) et doivent financer le déploiement du DAB+, pourtant encouragé par l'État.

Une réduction de 16 millions d'euros du FSER menacerait la survie même du secteur : les organisations représentatives estiment que 70 à 80 % des radios associatives pourraient disparaître, entraînant la perte de plus de 1 000 emplois.

En conséquence, le présent amendement propose :

- d'abonder de 16 000 000 € l'action n° 06 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme 180 « Presse et médias », afin de revenir au niveau de crédits du PLF 2025 ;
- de gager cette ouverture de crédits par une minoration à due concurrence de l'action n° 01 « Livre et lecture » du programme 334 « Livre et industries culturelles ».

L'auteur de l'amendement invite le Gouvernement à lever le gage, afin de ne pas fragiliser la politique du livre et de préserver la cohérence globale des crédits de la mission.